



Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples

43 boulevard Magenta – 75 010 Paris

Tél. : 01 53 38 99 99 – www.mrap.fr

## **8ème anniversaire des massacres commis contre le peuple tamoul**

Il y a 8 ans, de janvier à mai 2009, des actes relevant du crime de guerre, du crime contre l'humanité et du génocide ont été commis par l'armée sri-lankaise contre le peuple tamoul: 70 000 Tamouls ont périés sous les bombardements de l'armée sri lankaise et 146 679 personnes sont toujours portées disparues. Le Tribunal permanent des peuples, réuni en février 2010 à Dublin, a constaté l'usage d'armes illégales (bombes au phosphore et à fragmentation), des bombardements de civils, d'hôpitaux, des exécutions de prisonniers, des privations d'eau, de subsistances et de soins, des disparitions forcées, des internements, des viols massifs. Ces crimes ne doivent pas rester impunis. Aujourd'hui nombreux sont ceux qui souffrent des conséquences de cette guerre et qui ne disposent pas de soins appropriés, ni de protection adéquate.

Le 4 février 1948, l'Ile de Ceylan accédait à l'indépendance sous le nom de Sri Lanka. Mais cette date n'est pas hélas celle d'une libération pour le peuple Tamoul de l'île, dont plus de la moitié sont exilés. Dès 1948, certains d'entre eux furent privés de leurs droits de citoyenneté. D'autres lois discriminatoires, puis des massacres, n'allaient cesser de suivre. Cette situation est une fois de plus la conséquence du colonialisme, britannique cette fois, qui a spolié le peuple tamoul en le réunifiant à l'état cingalais.

La revendication d'un Etat souverain du Tamil Eelam fut à de nombreuses reprises réprimée dans le sang. De nombreux Tamouls du Sri Lanka ont trouvé refuge en France et en Europe. Notre pays et l'Union européenne se doivent de tout faire pour que des enquêtes crédibles et transparentes fassent toute la lumière sur les crimes commis au Sri Lanka, que les responsables soient jugés et que les victimes et leurs descendants puissent faire valoir leurs droits à réparation. Se souvenir est un devoir pour la mémoire des victimes mais aussi pour l'avenir.

Le MRAP, pour sa part, a toujours défendu le droit à l'autodétermination des peuples, de tous les peuples, en tout temps et en tout lieu. Il s'incline devant les victimes et tient à réaffirmer son entière solidarité avec le peuple tamoul, il partage ses aspirations à la liberté, à la paix, à son libre choix de déterminer son avenir.

Paris le 18 mai 2017